



# Fédération Francophone des Cercles d'Esgrime de Belgique

## Circulaire JUIN 2012

Madame, Monsieur, Maître,

### Informations Générales

1. Les demandes de transfert doivent être envoyées au secrétariat de la F.F.C.E.B. pour le 31 août. Le formulaire peut être obtenu en allant sur le site de la « Ligue Francophone Escrime » à l'onglet « vie des cercles » rubrique « transfert ».
2. Pour obtenir un « AUT » (autorisation de prise de médicaments à usage thérapeutique) il est rappelé :
  - Pour les élites : les documents doivent parvenir à la commission médicale de la communauté française.
  - Pour tous les autres : les documents doivent parvenir) à la commission médicale de la FFCEB.

Pour tous renseignements concernant ce sujet, vous pouvez aller sur le site de « l' AISF » à l'onglet « dopage » rubrique « AUT ». Pour obtenir des renseignements sur les décrets cités dans ces notes. Il faut aller sur l'onglet « documentation » rubrique « législation ».

Me Claude Hendrix  
Secrétaire Général FFCEB